

Décision du Maire

N° 2026-150

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Mission de coordination urbaine et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
NPNRU – Avenant n° 4**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la société QUI PLUS EST a été désignée titulaire du marché n° 2019-050 « Mission de coordination urbaine et d'assistance à maîtrise d'ouvrage » passé avec la Ville de Montbéliard selon une procédure adaptée ;
- Considérant l'avenant n° 1 portant sur le transfert du marché n° 2019-050 au profit de la société ATHANOR ARCHITECTURES ;
- Considérant l'avenant n° 2 portant sur la nouvelle répartition des prestations entre ATHANOR ARCHITECTURES et ATELIER DU BOCAL ;
- Considérant l'avenant n° 3 portant sur la prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Considérant que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), initialement prévu sur la période 2014-2026, a fait l'objet d'une adaptation de son calendrier permettant l'engagement des financements jusqu'en 2027 et qu'il convient donc de prolonger la mission d'accompagnement ;
- Considérant que cette évolution n'a aucune incidence sur le montant global du marché.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De prolonger la mission de coordination urbaine passée avec ATHANOR ARCHITECTURES jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- De signer l'avenant n° 4 portant sur la prolongation du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 22 Octobre 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 23/10/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 23/10/2026